COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars, à vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la mairie de Molières, sous la présidence de M. Alexandre LACOSTE, Maire.

Monsieur Alexandre LACOSTE ouvre la séance à 21h00 et procède à l'appel des membres.

Nombre de conseillers en exercice : 11

<u>Présents</u>: Messieurs LACOSTE Alexandre, MARTIN Patrick, LAYMOND Eric, CASTANG Jean-Claude, BESSE Hubert, BESSE Kevin, Mme COOLEMAN Colette, Messieurs COUTOU Anthony, KOEGLER Jean, TRAVERT Rodolphe, VEYSSIERE Xavier.

Absents:

0

M. Jean KOEGLER est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR:

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 16 février 2021

Le compte-rendu de la séance a été soumis à l'approbation par mail. Les élus ont été invités à formuler les remarques sur ce document avant l'adoption définitive.

Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres du conseil municipal.

2/ Vote du compte de gestion de l'exercice 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3/ Vote du compte administratif - exercice2020

Les résultats du compte administratif 2020 se présentent de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	227 234,63	281 441,83
Section d'investissement	4 910,22	63 099,95
REPORT DE L'EXERCICE 2020		
Excédent	0,00	354 048,94
Déficit	29 458,49	0,00
TOTAL (réalisations + reports)	261 603,34	698 590,72
Restes à réaliser à reporter		
Section de fonctionnement	0,00	0,00
Section d'investissement	19 538,40	15 181,47
RESULTAT CUMULE		
Section de fonctionnement	227 234,63	635 490,77
Section d'investissement	53 907,11	78 281,42
TOTAL CUMULE	281 141,74	713 772,19

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le compte administratif,

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire s'est retiré et n'a pas participé au vote,

Sous la Présidence de Monsieur Patrick MARTIN, Premier adjoint,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

• Adopte le Compte Administratif 2020 du budget principal.

4/ Affectation du résultat de fonctionnement 2020

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement :

G/ Affectation en réserves R 1068 en investissement H/ Report en fonctionnement R 002	0,00 € 408 256,14 €	
AFFECTATION = C = G+H	408 256,14 €	
F/ Besoin de financement = D+E	0,00 €	
R 001 (si excédent) E/ Solde des restes à réaliser d'investissement	-4 356,93 €	
D/Solde d'exécution cumulé d'investissement : D 001 (si déficit)	+28 731,24 €	
C/ Résultat à affecter = A+B	408 256,14 €	
B/ Résultats antérieurs reportés	354 048,94 €	
A/ Résultat de l'exercice =	54 207,20 €	
Resultat de ionctionnement :		

5/Questions diverses

- 5.1/ Le Maire expose au conseil la possibilité de faire partie du programme CEREMA pour l'examen et le renforcement des ponts et murs de soutènement de la commune. Les candidatures sont en cours. Le conseil est d'accord pour faire partie de ce programme si la commune est éligible.
- 5.2/ Le Maire informe le conseil de la tenue de l'assemblée générale de l'ASA (Association Syndicale Autorisée) le 30 mars 2021.
- 5.3/ Le Maire informe aussi le conseil sur l'essai de relance des plats à emporter du restaurant « Le Poquelin » qui existent déjà mais qui sont à développer. Suggestion est faite de faire plus de publicité autour de cette possibilité offerte à la population.
- 5.4/ L'association des « Ainés ruraux » a fait une demande auprès du Maire pour envisager l'achat de « barnums » pour des manifestations à venir. Le conseil examinera cette proposition et les diverses façons de la faire aboutir (mutualisation ou prêt par des communes déjà équipées, voir avec la CCBDP, ...)
- 5.6/ L'aménagement du terrain de sports a été évoqué (pose de filets, achat de poteaux normalisés pouvant servir pour le foot et le rugby). Messieurs Eric LAYMOND et Rodolphe TRAVERT sont en charge de faire des recherches pour cet aménagement.
- 5.7/ La mairie a reçu une demande de M. VALLAT (épicerie ambulante) pour venir sur le marché à MOLIERES. Cette demande est à l'étude en fonction de l'évolution du projet d'épicerie sur la commune.
- 5.8/ Le Maire informe une partie des membres du conseil d'une réunion pour la révision de la fiscalité locale le 24 mars 2021 à 21 heures à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heure 15.